

Conseil de l'EG ENGYSYS-632

ENGineering and SYstems Sciences

27/01/2023

Henri HAPPY

<https://edengsys.univ-lille.fr>



Ordre du jour

Introduction

Tour de table – Membres du conseil

Renouvellement des DEDs des domaines GE et MGCEM

Bilan 2022 (données arrêtées au 10 janvier 2023)

- Les inscriptions en D1 (année 2022-2023)
- Les données de l'EG ENGSYS – Doctorants et encadrants
- Soutenances de thèse - CSI
- Les formations doctorales - Prévisionnel 2023
- Budget réalisé - Prévisionnel 2023
- Actions menées et faits marquants

Priorités 2023

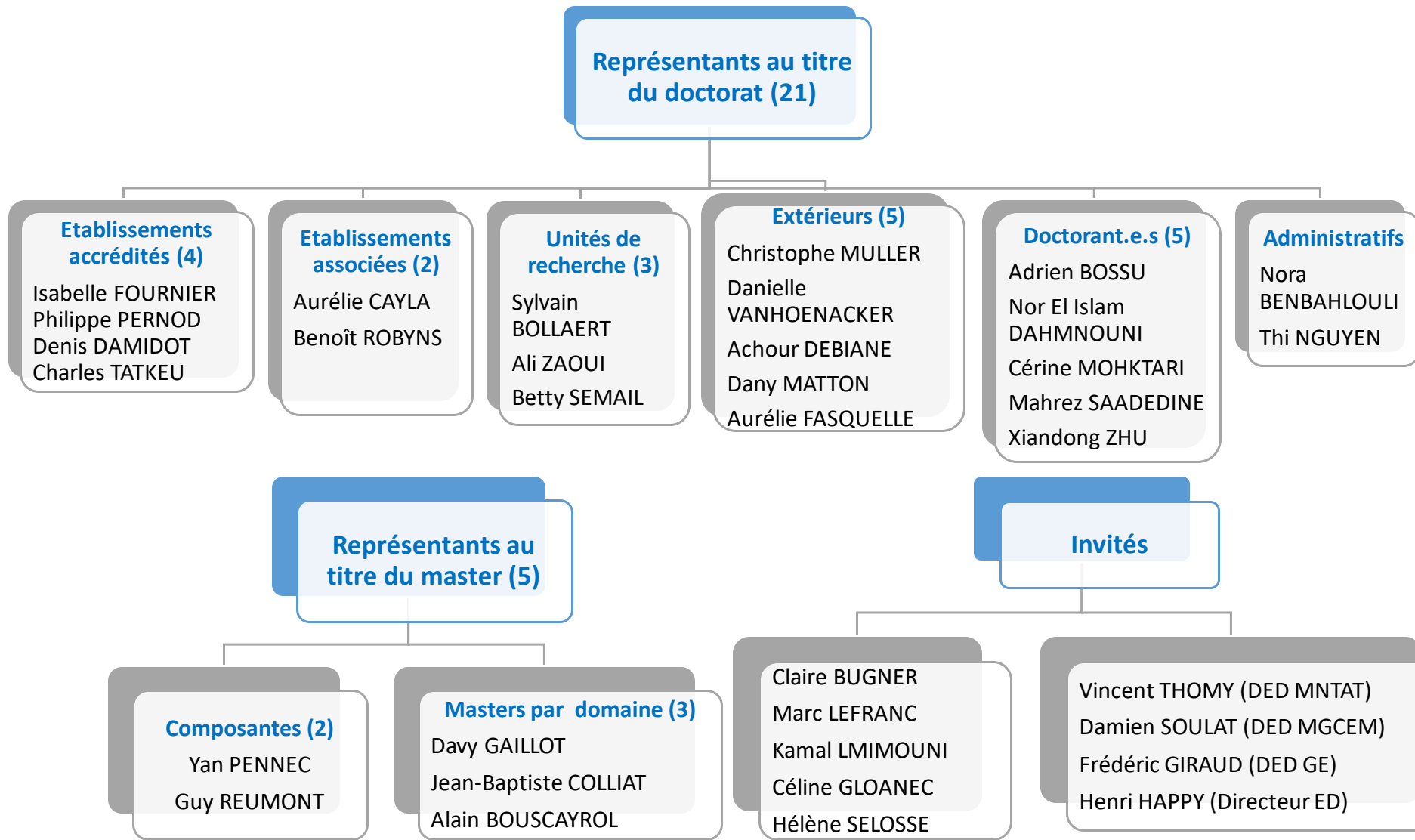
Mise à jour règlement intérieur

Présentations

- Fédération de Mécanique – (D. Soulat)
- Bilan des actions du collège doctoral – (K. Lmimouni)

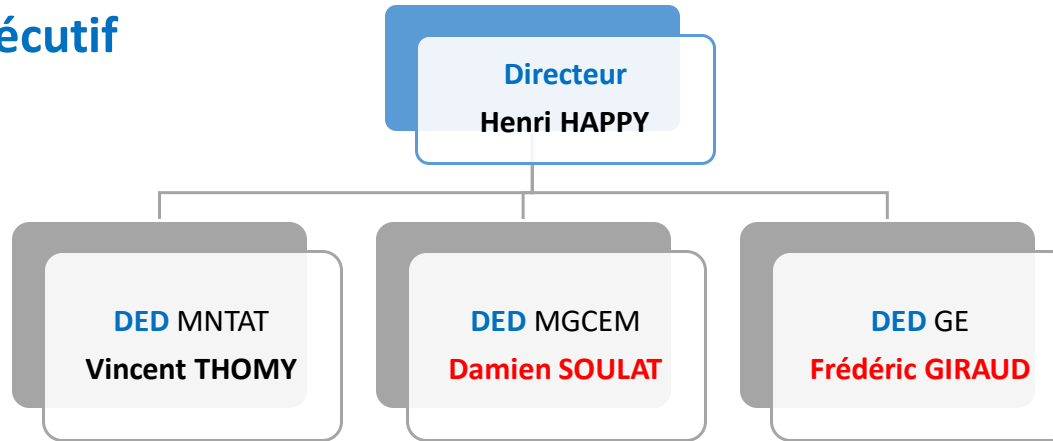
Questions diverses

EG ENGSYS – Membres du conseil Janvier 2023

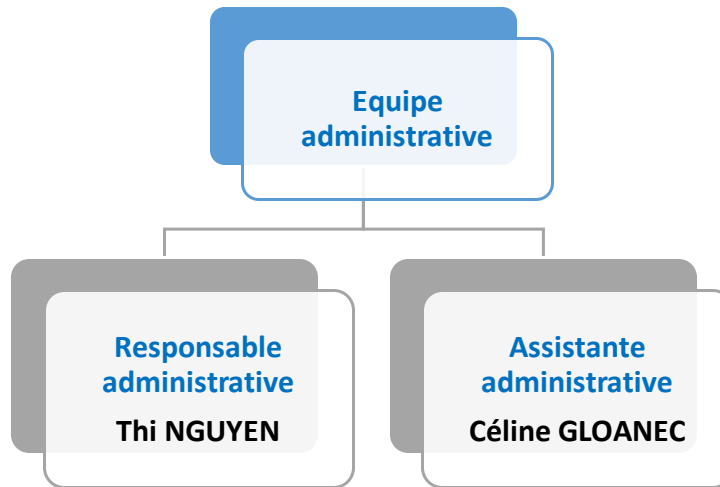


EG ENGSYS – Organisation

Conseil exécutif



Administration



EG ENGSYS – Renouvellement des DEDs en MGCEM et GE

Juillet 2022: Election des nouveaux DEDs par les bureaux de domaine

Domaine MGCEM

Répartition	ULille	Centrale	IMT
GEMTEX	Damien SOULAT		
LaMCube	Pierre GOSSELET	Denis NAJJAR	
LGCgE	Fahmi ZAIRI		Nor-Edine ABRIAK
LMFL		Joran ROLLAND	
UML	Toufik KANIT		

Domaine GE

	ULille	Centrale Lille	
L2EP	Frédéric GIRAUD Walter LHOMME Nadir IDIR	Bruno FRANCOIS Frédéric GILLON	

Résultats de la consultation électronique des membres du conseil en Septembre 2022

Nombre de votants	Damien SOULAT	Frédéric GIRAUD
18 votants sur 21	Oui: 17 Abstention: 1	Oui: 18

Ordre du jour

Introduction

Tour de table – Membres du conseil

Renouvellement des DEDs des domaines GE et MGCEM

Bilan 2022 (données arrêtées au 10 janvier 2023)

- Les inscriptions en D1 (année 2022-2023)
- Les données de l'EG ENGSYS – Doctorants et encadrants
- Soutenances de thèse - CSI
- Les formations doctorales - Prévisionnel 2023
- Budget réalisé - Prévisionnel 2023
- Actions menées et faits marquants

Priorités 2023

Mise à jour règlement intérieur

Présentations

- Fédération de Mécanique – (D. Soulat)
- Bilan des actions du collège doctoral – (K. Lmimouni)

Questions diverses

Bilan 2022 – Inscriptions en D1 – 10 Janvier 2023

D1 inscrits en 2022-2023 par établissement et laboratoires					
	ULille	Centrale Lille	UGE	IMT	
IEMN	16	3			19
IFREMER					
LaMCube	6	4			10
LMFL	1				1
UML	1				1
L2EP	7	7			14
LGCgE	4			2	6
GEMTEX	10				
COSYS-LEOST			1		1
CERI EE				2	
	45	14	1	4	64

Bilan 2023 – Inscriptions D1 – 10 Janvier 2023

Financements D1 (types de contrats)	
Bourse de doctorat	8
Contrat de travail à Durée Déterminée CDD – Droit Public (CIFRE+ CDD contrat recherche, ...)	15
Contrat de travail à Durée Déterminée CDD – Droit privé (ECL)	2
Contrat doctoral de droit privé (IMT- ECL)	3
Contrat doctoral de droit public	37
Total	65

Financiers principaux

- 15 Thèses co-financées Région HdF
- 14 thèses financées par Allocations Doctorales ULille (dont 3 co-financées)
- 2 thèses AI
- 1 thèse IKS

3 slots région non pourvus / 0,5 CDLille (1
démission et 2 candidats recalés ZRR)

Bilan 2022 – Inscrits à l'EG au 10 Janv. 2023: 273 doctorants

Inscrits 2022-2023 par année et par établissements						
Année de thèse/établissement	D1	D2	D3	D4	D5 et plus	
ULille	45	46	60	33	2 + 2 D6)	188
Centrale Lille	14	21	20	8		63
UGE	1	2	1			4
IMT	4	5	7	2		18
	64	74	88	43	4	273

Inscrits 2022-2023 par année et par domaine						
Année de thèse	D1	D2	D3	D4	D5 et plus	
GE	14	7	8	8		37
MNTAT	21	30	38	20	1	110
MGCEM	29	37	42	15	3	126
	64	74	88	43	4	273

Genre: F (74 - 27%) et H (199 - 73%)

Abandons - 01

Bilan 2022 – Inscrits à l'EG – CIFRE: 37

Inscrits 2022-2023 par année et par établissements						
	D1	D2	D3	D4	D5 et plus	
ULille	7	4	11	5	2	29
Centrale Lille		1	3			4
UGE		1	1			2
IMT	1			1		2
	8	6	15	6	2	37



SAS Vmicro



HITACHI
Inspire the Next

COMMUNAUTÉ
URBAINE
DE DUNKERQUE



Bilan 2022 – Inscrits à l'EG – Cotutelles

Inscrits 2022-2023 par année et par établissements						
	D1	D2	D3	D4	D5 et plus	
ULille		10	8	2		20
Centrale Lille	1	2	1			4
UGE						
IMT		1	1			2
	1	13	10	2		26

Zones géographiques	Europe	12
	Proche Orient	2
	Afrique	5
	Amérique du Nord	3
	Asie	4
		26

EG ENGSYS Potentiel encadrement: 185 HDR (Jan. 2023)

Domaines scientifiques	Unités de recherche				
MGCEM (79)	CERI EE, MP, SN (5) Autres (2)				
Damien SOULAT	LAMCUBE (23)	LMFL (7)	LGCGE (18)	UML (13)	GEMTEX (11) (1)
MNTAT (90) Vincent THOMY	COSYS (4)	IEMN (82)	Autres (3)		
GE (16) Frédéric GIRAUD	L2EP (16)				

HDR Par établissement et par Domaines						
	ULille	Centrale Lille	UGE	IMT	Autres	
GE	8	6			2	16
MNTAT	74	4	4	1	7	90
MGCEM	48	14		13	4	79
	130	24	4	14	13	185

- Nombre de HDR avec encadrement: **157** soit 82 % du potentiel

Ordre du jour

Introduction

Tour de table – Membres du conseil

Renouvellement des DEDs des domaines GE et MGCEM

Bilan 2022 (données arrêtées au 10 janvier 2023)

- Les inscriptions en D1 (année 2022-2023)
- Les données de l'EG ENGSYS – Doctorants et encadrants
- Soutenances de thèse - CSI
- Les formations doctorales - Prévisionnel 2023
- Budget réalisé - Prévisionnel 2023
- Actions menées et faits marquants

Priorités 2023

Mise à jour règlement intérieur

Présentations

- Fédération de Mécanique – (D. Soulat)
- Bilan des actions du collège doctoral – (K. Lmimouni)

Questions diverses

Bilan 2022 – Soutenance de thèse (73)

Soutenances 2022 EG ENGSYS (janvier à décembre)					
	ULille	Centrale	IMT	UGE	
GE	3	4			7
MNTAT	33	1	1		35
MGCEM	13	12	6		31
	49	17	7		73

Soutenances 2021 ENGSYS					
	ULille	Centrale	UGE	IMT	
GE	9	2			11
MNTAT	29				29
MGCEM	30	14		6	50
	68	16	0	6	90

Bilan 2022 – Incitation à passer les HDR

- Soutenances de HDR: **5** dont 1 non inscrit à l'EG ENGSYS
- Nombre de **directions** sans HDR: **1** dont 1 retard important HDR
- Nombre de **co-direction** sans HDR: **7** dont 3 retards importants

Bilan 2022 – Comités de suivis individuels (CSI)

CSI réalisés en 2022 par année et par domaine					
Domaine	D1	D2	D3	D4	
GE	7	1	8		
MNTAT	31	2	20	1	
MGCEM	36	1	15	3	
	74	4	43	4	125

Bilan 2022 – Synthèse au 10 Janvier 2023

- **273 inscrits en 2022-2023**
 - **189** doctorants(73%) – **74** doctorantes (27%)
 - 37 CIFRE
 - 26 co-tutelles
 - 1 D1 inscrit au Graduate Programme IKS
- **Comités de suivis individuel (CSI) en 2022**
 - 78 CSI en fin D1 et D2
 - 47 CSI en fin D3 et D4
- **HDR**
 - **5** soutenances HDR

Ordre du jour

Introduction

Tour de table – Membres du conseil

Renouvellement des DEDs des domaines GE et MGCEM

Bilan 2022 (données arrêtées au 10 janvier 2023)

- Les inscriptions en D1 (année 2022-2023)
- Les données de l'EG ENGSYS – Doctorants et encadrants
- Soutenances de thèse - CSI
- Les formations doctorales - Prévisionnel 2023
- Budget réalisé - Prévisionnel 2023
- Actions menées et faits marquants

Priorités 2023

Mise à jour règlement intérieur

Présentations

- Fédération de Mécanique – (D. Soulat)
- Bilan des actions du collège doctoral – (K. Lmimouni)

Questions diverses

Formations disciplinaires

- Green mobility (14H) – Récurrent
- Techniques et normes de compression des images et des séquences vidéo dans les systèmes multimédia (12H) – *Prof. Invitée*
- Propagation and channel measurements, simulations and modeling for railway communications from sub 6GHz to mmWave and THz bands (12H) -
- Vehicular communications for platooning, wireless communications (12H)
- Physics-Mathematics relationship into history of Science and Technology (24H)
- Circles, ellipses and spiral between geocentrism and heliocentrism.(13H)
- Summer school ACES – Automatic Control & Electrical Systems (40H) -

Formations disciplinaires de master

- Master E2SD – Electrical Engineering for sustainable development (12H)

Formations méthodologiques – Langue

- Writing a successfull paper (21H)
- Convince in 15 mn (14H)
- Public speaking (21H)
- Giving engaging talks (21H)
- Lecture rapide (français – 21H)
- Anglais semi-débutant et niveau intermédiaire – Module 1 (A1,A2, B1+ du cadre européen) (30H)
- Anglais niveau confirmé (B2, C1/C2 du cadre européen) (30H)

Formations à l'éthique (anglais)

- Éthique de la recherche, intégrité dans la recherche (14H)

Formations à l'encadrement de thèse (15H)

- Organisée par ABG et collège doctoral – 4 enseignants **ENGYS**

Formations disciplinaires

- Green mobility (14H) – Récurrent
- Summer school EMR'23 – Energetic Macroscopic Representation for Electrical vehicles and other applications
- Micro-Nano fabrication: become an expert (12H)
- Basic notions of weaving technology (12H)
- Cours des EG partenaires (SMRE – MADIS)

Formations disciplinaires de master

- Master E2SD – Electrical Engineering for sustainable development (12H)
- Negative refraction based applications in artificial periodic media (9H)
- Neuromorphic Technologies for Spiking Neural Networks (16H)

Projet 2023– Formations par prestataires externes

Formations méthodologiques – Langue

- Writing successful scientific papers (21H)
- Improving communication skills (oral and written – 21H)
- Note taking (14H)
- Conducting a research project (21H)
- Ethique de la recherche (7H)
- Ethics and scientific integrity (7H)
- Effective reading (21H)
- Writing a PhD thesis (21H)
- Anglais semi-débutant et niveau intermédiaire – Module 1 (A1,A2, B1+ du cadre européen) (30H)
- Anglais niveau confirmé (B2, C1/C2 du cadre européen) (30H)

Formations à l'éthique (anglais)

- Éthique de la recherche, intégrité dans la recherche (7H)

Formations à l'encadrement de thèse (15H)

- Organisée par ABG et collège doctoral –

Ordre du jour

Introduction

Tour de table – Membres du conseil

Renouvellement des DEDs des domaines GE et MGCEM

Bilan 2022 (données arrêtées au 10 janvier 2023)

- Les inscriptions en D1 (année 2022-2023)
- Les données de l'EG ENGSYS – Doctorants et encadrants
- Soutenances de thèse - CSI
- Les formations doctorales - Prévisionnel 2023
- Budget réalisé - Prévisionnel 2023
- Actions menées et faits marquants

Priorités 2023

Mise à jour règlement intérieur

Présentations

- Fédération de Mécanique – (D. Soulat)
- Bilan des actions du collège doctoral – (K. Lmimouni)

Questions diverses

Budget réalisé 2022

Budget 2022 réalisé

Recettes	Montant	Dépenses	Montant	Remarques
Ulille	29734	Formation du Collège Doctoral, Doctoriales		Estimation (prélevée avant le versement de la dotation)
Etablissements coaccrédités	12450	Formations disciplinaires de l'EG (78h éq. TD)	2293	
		Formations transverses (anglais) organisées par l'EG et prestataire externe	15406,9	
		Formations à l'encadrement du doctorant (ABG)	2895	
		TOEIC (1 Centrale et 6 ULille)	410	
		ACES Summer school 2022	500	
		Réunion, Conseils	3659,92	Conseil du 27.01.23 : traiteur pris sur budget 2022
		Dday meeting (180 participants à 50€ = 5500)	10773	Achat des goodies 2023 sur budget 2022
		Bureautique et cotisation REDOC (SPI Association)	1206,15	
		Investissement		Basculé en personnel (2500)
Total	42184	Total	37143,97	

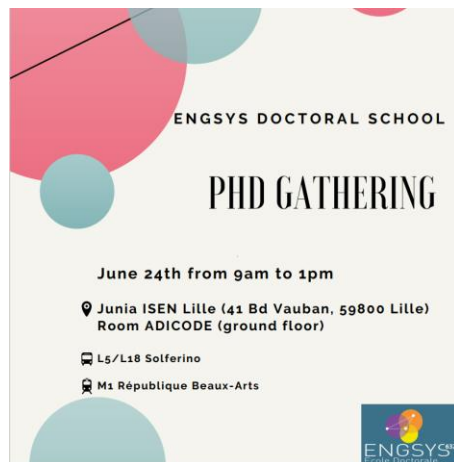
Budget prévisionnel 2023

Recettes	Montant	Dépenses	Montant	Remarques
Ulille	35278	Formation du Collège Doctoral, Doctoriales		Estimation (prélèvee avant le versement de la dotation)
Autres établissements	12300	Formations disciplinaires de l'EG (148h éq. TD)	9846,6	Estimation
		Formations transverses organisées par l'EG (prestataire)	14060	
		Formations à l'encadrement du doctorant (ABG)	2500	
		TOEIC (60€ l'unité pour 10 doctorants)	600	
		ACES Summer school 2023	1000	
		Réunion, Conseils	3000	Conseil du 27.01.23 : traiteur pris sur budget 2022
		Dday meetings (150 doctorants à 50€)	7500	Achat des goodies 2023 sur budget 2022
		Bureautique et cotisation	1000	Cotisation REDOC (700€) prise en charge par MADIS
		Frais de déplacement (Journées ADUM Mai)	2000	
		Aide à la mobilité internationale	4000	
Total	47578	Total	45506,6	

Animations pour doctorants

- D1Day- StartDoc
- D2Day – What to do after PhD?
- D3Day - Thesis defense – Continue your career

Journée des doctorants ENGSYS – 24 Juin 2022 – Organisation par les doctorants – Tables rondes autour de 4 thèmes:



An event organized by the PhD students for the PhD students !

Come and discuss with us the following themes :

- What to do after my PhD ?
- How to invest myself during my PhD ?
- Teaching during my PhD, how to do it ?
- Administration, what should I do ?

Will be present :

- IEEE Student Branch
- Association des doctorants en Sciences de Lille ADSL
- Consulid
- Doctoral student representatives at ENGSYS Council

Bilan 2022 – Faits marquants

Kevin HERISSE, doctorant ENGSYS a reçu le 1er prix de la finale régionale de « Ma thèse en 180s »



- 1 lauréate appel MOBLILEX 2022 en mobilité entrante

Implication active des doctorants ENGSYS dans les associations



Association des
Doctorant·e·s en
Sciences de Lille



IEEE society student branch

Objectif:

Valorisation des compétences acquises pour une meilleure insertion professionnelle

Actions concertées avec le collège doctoral

Mettre en place une approche par compétences

15 doctorants D1-D2 de ENGSYS participent au groupe témoin du projet COMPEDOC du CD

Comment capitaliser avec de bonnes pratiques ?

Complément d'aide de l'EG pour favoriser la mobilité internationale

- Articulation Master-Doctorat
 - Nouvelle approche simplifiée pour densifier l'ouverture des cours de master
 - Appel aux volontaires pour ouverture de leur cours
 - Diffusion via ADUM (formation disciplinaire classique)
 - Envoi de liste des inscrits à l'enseignant
 - Procédure et fiche d'émargement sur le site Web
- Action de communication auprès des collègues enseignants

Ordre du jour

Introduction

Tour de table – Membres du conseil

Renouvellement des DEDs des domaines GE et MGCEM

Bilan 2022 (données arrêtées au 10 janvier 2023)

- Les inscriptions en D1 (année 2022-2023)
- Les données de l'EG ENGSYS – Doctorants et encadrants
- Soutenances de thèse - CSI
- Les formations doctorales - Prévisionnel 2023
- Budget réalisé - Prévisionnel 2023
- Actions menées et faits marquants

Priorités 2023

Mise à jour règlement intérieur

Présentations

- Fédération de Mécanique – (D. Soulat)
- Bilan des actions du collège doctoral – (K. Lmimouni)

Questions diverses

Projet 2023 – Mise à jour règlement intérieur suite décret du 26 août 2022

Incidences sur le règlement intérieur

- Nouvelle dénomination des Ecoles Doctorales à Lille
- Evolution des CSI: Modalités composition des jurys et attendus CSI D2
- Serment de thèse

Article 2

Une unité de recherche est rattachée à une seule école doctorale. Un rattachement à plusieurs écoles doctorales est également possible et donne lieu, le cas échéant, à la mise en place d'une convention.

Dans un objectif d'attractivité, les établissements accrédités peuvent dénommer leurs écoles doctorales sous la forme qui leur paraît souhaitable pour valoriser leurs compétences scientifiques spécifiques et les rendre visibles vis-à-vis des étudiants français et étrangers.

A cette même fin, les établissements peuvent construire des programmes de formation et de recherche innovants qui intègrent de façon coordonnée masters, formations doctorales et unités de recherche.

Impact sur le règlement intérieur

EPE: Changement de la dénomination
~~Ecole Doctorale~~-vs Ecole Gradué

Article 10

Le doctorat est préparé dans une école doctorale sous la responsabilité des établissements accrédités, ~~au sein d'une unité ou d'une équipe de recherche reconnue à la suite d'une évaluation~~ **les travaux de recherche accomplis dans le cadre du doctorat sont réalisés au sein d'une unité de recherche évaluée** par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ou par d'autres instances dont il valide les procédures, et sous la responsabilité d'un directeur de thèse rattaché à cette école, ou dans le cadre d'une codirection telle que mentionnée à l'article 16 du présent arrêté.

~~Le doctorat peut être préparé~~ **Les travaux de recherche peuvent être accomplis** au sein d'une **unité** ~~ou d'une équipe de recherche~~ en émergence, sur proposition de l'établissement ou des établissements concernés dans le cadre de leur politique scientifique, sur la base d'une évaluation diligentée à cet effet. L'~~équipe~~ **unité** de recherche concernée est rattachée à une école doctorale, après avis du conseil de cette école, sur proposition du ou des chefs d'établissement.

Les travaux de recherche peuvent également être accomplis dans des établissements publics industriels et commerciaux ayant des missions de recherche, dans des établissements privés de formation ou de recherche, des fondations de recherche privées, des entreprises privées et des administrations, sous la responsabilité d'un directeur de thèse rattaché à une école doctorale, ou dans le cadre d'une codirection telle que mentionnée à l'article 16 du présent arrêté.

Aspect pratique: La notion d'équipe de recherche est remplacée par Unité de Recherche

Article 13 – CSI

Un comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation.

Le comité de suivi individuel du doctorant assure un accompagnement de ce dernier pendant toute la durée du doctorat. Il se réunit obligatoirement avant l'inscription en deuxième année et ensuite avant chaque nouvelle inscription jusqu'à la fin du doctorat.

Les entretiens sont organisés sous la forme de trois étapes distinctes : présentation de l'avancement des travaux et discussions, entretien avec le doctorant sans la direction de thèse, entretien avec la direction de thèse sans le doctorant.

Au cours de l'entretien avec le doctorant, le comité évalue les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Lors de ce même entretien, il est particulièrement vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse.

En cas de difficulté, le comité de suivi individuel du doctorant alerte l'école doctorale, qui prend toute mesure nécessaire relative à la situation du doctorant et au déroulement de son doctorat. Dès que l'école doctorale prend connaissance d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes, elle procède à un signalement à la cellule d'écoute de l'établissement contre les discriminations et les violences sexuelles.

Article 13 - CSI

Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement de ce comité sont proposées par le conseil de l'école doctorale. L'école doctorale veille à ce que dans la mesure du possible, la composition du comité de suivi individuel du doctorant reste constante tout au long de son doctorat. Il comprend également un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche. Le comité de suivi individuel du doctorant comprend au moins un membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse. Dans la mesure du possible, le comité de suivi individuel du doctorant comprend un membre extérieur à l'établissement.

Il comprend également un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse.

Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant. L'école doctorale veille à ce que le doctorant soit consulté sur la composition de son comité de suivi individuel, avant sa réunion.

Impact sur le règlement intérieur

Article 13 – CSI – Règlement intérieur article 10

Article 10 Comité de Suivi Individuel

Conformément aux articles 3, 11 et 13 de l'arrêté du 25 mai 2016 et à sa mission de formation des doctorants et doctorantes et de préparation à leur insertion professionnelle, l'ED met en place un Comité de Suivi Individuel (CSI) individualisé qui concerne tous les doctorants et toutes les doctorantes.

10.1 Rôle du CSI

Le CSI est une instance dont le rôle est de faire le point sur l'avancée des travaux de la thèse, de veiller à l'existence et la mise en œuvre d'un plan de formation, de repérer d'éventuelles difficultés (et de préconiser des solutions pour y remédier) et de vérifier que la thèse pourra être soutenue dans des conditions conformes aux règles en vigueur. Le CSI est une opportunité offerte au doctorant ou à la doctorante de faire le point sur le déroulement de la thèse et la construction du projet professionnel.

Article 10 Comité de Suivi Individuel

Conformément aux articles 3, 11 et 13 de l'arrêté du 25 mai 2016 et à sa mission de formation des doctorants et doctorantes et de préparation à leur insertion professionnelle, l'ED met en place un Comité de Suivi Individuel (CSI) individualisé qui concerne tous les doctorants et toutes les doctorantes.

Le comité de suivi individuel du doctorant assure un accompagnement de ce dernier pendant toute la durée du doctorat. Il se réunit obligatoirement avant l'inscription en deuxième année et ensuite avant chaque nouvelle inscription jusqu'à la fin du doctorat.

10.1 Rôle du CSI

Le CSI est une instance dont le rôle est de faire le point sur l'avancée des travaux de la thèse, de veiller à l'existence et la mise en œuvre d'un plan de formation, de repérer d'éventuelles difficultés (et de préconiser des solutions pour y remédier) et de vérifier que la thèse pourra être soutenue dans des conditions conformes aux règles en vigueur. Le CSI est une opportunité offerte au doctorant ou à la doctorante de faire le point sur le déroulement de la thèse et la construction du projet professionnel.

Article 13 – CSI – Règlement intérieur article 10

Article 10 (10.2)

10.2 Composition du CSI

La composition du CSI est établie par l'ED (plus précisément par le DED du domaine disciplinaire) en concertation avec le directeur ou la directrice de thèse.

A minima le CSI comprend :

- Le doctorant ou la doctorante,
- Son directeur ou sa directrice de thèse et/ou son co-directeur ou sa co-directrice et/ou son co-encadrant ou sa co-encadrante,
- Un examinateur ou une examinatrice (de préférence HDR) en dehors de l'équipe ou du groupe de recherche de l'encadrement,
- Un ou une HDR membre du bureau du domaine concerné qui préside le CSI.

10.2 Composition du CSI

La composition du CSI est établie par l'ED (plus précisément par le DED du domaine disciplinaire) en concertation avec le directeur ou la directrice de thèse. L'école graduée veille à ce que dans la mesure du possible, la composition du comité de suivi individuel du doctorant reste constante tout au long de son doctorat.

A minima le Comité de Suivi Individuel comprend :

- un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche,
- Un membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse
- Dans la mesure du possible, le comité de suivi individuel du doctorant comprend un membre extérieur à l'établissement

Info: Le DED ou un membre de bureau pourra selon les cas faire office de spécialiste ou de non spécialiste
Le membre extérieur à l'établissement compensera le second volet

Article 13 – CSI – Règlement intérieur

A minima le CSI se réunit :

- A la fin de la 1^{ère} année de thèse et avant l'inscription en 2^{ème} année (une souplesse sera accordée pour les inscriptions tardives),
- Avant une inscription dérogatoire en 4^{ème} année.

Une réunion supplémentaire peut être envisagée à la demande du doctorant ou de doctorante et/ou du directeur ou de la directrice de thèse. Les frais liés à l'organisation des réunions du CSI sont à la charge de l'unité de recherche. A l'issue du CSI, un rapport du comité est rédigé collectivement sous l'autorité du président ou de la présidente du CSI et transmis à l'ED via ADUM.

Le comité de suivi individuel du doctorant assure un accompagnement de ce dernier pendant toute la durée du doctorat. Il se réunit obligatoirement avant l'inscription en deuxième année et ensuite avant chaque nouvelle inscription jusqu'à la fin du doctorat.

Une réunion supplémentaire peut être envisagée à la demande du doctorant ou de doctorante et/ou du directeur ou de la directrice de thèse. Les frais liés à l'organisation des réunions du CSI sont à la charge de l'unité de recherche. A l'issue du CSI, un rapport du comité est rédigé collectivement sous l'autorité du président ou de la présidente du CSI, présenté au doctorant et au directeur de thèse, puis est transmis à l'ED via ADUM.

Article 13 – CSI – format CSI D2

Evaluation: Fiche identique qu'en D1 - Evolution sur les attendus

Attendus du rapport d'avancement pour le CSI
1ère année :

- Brève description du sujet de la thèse et de ses objectifs (1/2 page min).
 - Principales références bibliographiques – état de l'art (1 page min).
 - Etat d'avancement au regard de ces objectifs et principaux résultats obtenus (3 pages min). Des éléments concernant la -diffusion des résultats (publications, brevets, communications,..), déjà réalisée ou à venir, sont attendus.
 - Pistes de recherche identifiées pour la suite de la thèse (2 pages min).
 - Modules de formation doctorale suivis.
 - Projet professionnel.
- L'ensemble du rapport aura donc une longueur minimale de sept pages.

Attendus du document d'avancement pour le
CSI 2ème année :

- Progrès réalisés depuis la D1.
 - Etat d'avancement au regard de ces objectifs et principaux résultats obtenus (3 pages min). Des éléments concernant la -diffusion des résultats (publications, brevets, communications,..), déjà réalisée ou à venir, sont attendus.
 - Les objectifs pour la fin de thèse.
 - Modules de formation doctorale suivis.
 - Projet professionnel.
- L'ensemble du rapport aura donc une longueur maximale de sept pages.

Article 19 bis

A l'issue de la soutenance et en cas d'admission, le docteur prête serment, individuellement en s'engageant à respecter les principes et exigences de l'intégrité scientifique dans la suite de sa carrière professionnelle, quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité.

Le serment des docteurs relatif à l'intégrité scientifique est le suivant :

“En présence de mes pairs.

Parvenu(e) à l'issue de mon doctorat en [xxx], et ayant ainsi pratiqué, dans ma quête du savoir, l'exercice d'une recherche scientifique exigeante, en cultivant la rigueur intellectuelle, la réflexivité éthique et dans le respect des principes de l'intégrité scientifique, je m'engage, pour ce qui dépendra de moi, dans la suite de ma carrière professionnelle quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité, à maintenir une conduite intègre dans mon rapport au savoir, mes méthodes et mes résultats.”

Règlement intérieur: ajout à l'article 8 – Procédure de soutenance

Article 19 bis – Règlement intérieur

Article 8 – Procédure pour la soutenance de thèses -

Ordre des opérations :

1. Avis de la commission des thèses quand elle existe ;
2. Soumission du jury par le doctorant ou la doctorante sur ADUM. Ce jury doit être validé par le directeur ou la directrice de thèse. Les procédures pratiques sont fixées par chaque établissement et reprises sur le site de l'Ecole Doctorale ;
3. Après accord du ou de la DED, puis du directeur ou de la directrice de l'ED, le chef ou la cheffe d'établissement nomme les rapporteurs ou rapporteuses ;
4. Les rapporteurs ou rapporteuses transmettent leurs rapports au service compétent de l'établissement. Ils doivent être visés par le directeur ou la directrice de l'ED qui doit émettre un avis avant transmission au chef d'établissement qui autorise ou non la soutenance ;
5. Après avis du directeur ou de la directrice de l'ED, le chef d'établissement désigne le jury.

Article 8 – Procédure pour la soutenance de thèses – **Prestation de serment**

Ordre des opérations :

1. Avis de la commission des thèses quand elle existe ;
2. Soumission du jury par le doctorant ou la doctorante sur ADUM. Ce jury doit être validé par le directeur ou la directrice de thèse. Les procédures pratiques sont fixées par chaque établissement et reprises sur le site de l'Ecole Doctorale ;
3. Après accord du ou de la DED, puis du directeur ou de la directrice de l'ED, le chef ou la cheffe d'établissement nomme les rapporteurs ou rapporteuses ;
4. Les rapporteurs ou rapporteuses transmettent leurs rapports au service compétent de l'établissement. Ils doivent être visés par le directeur ou la directrice de l'ED qui doit émettre un avis avant transmission au chef d'établissement qui autorise ou non la soutenance ;
5. Après avis du directeur ou de la directrice de l'ED, le chef d'établissement désigne le jury.
6. **A l'issue de la soutenance et en cas d'admission, le docteur prête serment, individuellement en s'engageant à respecter les principes et exigences de l'intégrité scientifique dans la suite de sa carrière professionnelle, quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité**

Ordre du jour

Introduction

Tour de table – Membres du conseil

Renouvellement des DEDs des domaines GE et MGCEM

Bilan 2022 (données arrêtées au 10 janvier 2023)

- Les inscriptions en D1 (année 2022-2023)
- Les données de l'EG ENGSYS – Doctorants et encadrants
- Soutenances de thèse - CSI
- Les formations doctorales - Prévisionnel 2023
- Budget réalisé - Prévisionnel 2023
- Actions menées et faits marquants

Priorités 2023

Mise à jour règlement intérieur

Présentations

- Fédération de Mécanique – (D. Soulat)
- Bilan des actions du collège doctoral – (K. Lmimouni)

Questions diverses

Présentations

Questions diverses

